

**Les débats  
d'Enfance  
Majuscule**

**Quand et comment  
réagir lorsque nous  
sommes témoins  
d'une situation de  
maltraitance envers  
un enfant ?**

# Intervenir ou ne pas intervenir ?

Face à de la violence verbale ou physique envers un enfant, doit-on intervenir ? Comment s'autoriser ce qui pourrait être perçu comme une ingérence ? Peut-on mesurer en quelques instants ce qui relève ou non de la maltraitance ?

Alors résonnent en nous des phrases qui conduisent à l'inaction : ne pas intervenir à tort, ne pas intervenir sans savoir, ne pas intervenir de manière excessive.

Quel est le seuil de tolérance face à la maltraitance qui fait qu'à un moment donné, nous nous autorisons à intervenir ?

## NE PAS INTERVENIR

Tout d'abord le temps de la puissance paternelle qui donnait droit de vie ou de mort sur son enfant n'est pas très loin même si on parle aujourd'hui de responsabilité parentale. Et puis la fessée, la claque, sont tellement banales : « après tout, j'ai reçu quelques fessées et je n'en suis pas mort-e... »

En tant que parents, nous avons tous été confrontés à un caprice d'enfant dû à la fatigue ou à la frustration, un enfant qui hurle et se débat sous le regard médusé des passants ?

« Mon fils s'était mis en mode « crise ». Ça faisait une heure qu'il criait et se roulait dans la boue, je l'ai pris dans mes bras, il m'a tapée et je me suis dit : « Quelqu'un va penser que je maltraite cet enfant, ou me dire : « Madame, vous êtes en train d'enlever

un enfant ! » ». Et je voyais tous les regards des parents qui me disaient « Nous aussi on est passé par là... ». Juste pas content de rentrer chez lui, il voulait juste marcher tout seul ou rester chez sa nounou, je ne sais pas... Depuis, quand je croise une maman qui a ce genre de problème, je ne me dis pas automatiquement que c'est de la maltraitance. »

À quel moment fait-on la différence entre un caprice et de la maltraitance ? Qui sommes-nous pour nous permettre de juger ces parents ? Il semble parfois difficile de nous immiscer dans le cocon familial en ignorant le contexte ; tout dépend de la relation de proximité ou non entretenue avec les adultes concernés. Il faut savoir que toute intervention mettant en cause la pratique éducative d'un autre adulte fait courir des risques importants à la relation d'amitié.

Bien souvent, l'unique raison pour laquelle nous n'interviendrons pas est tout à fait respectable : l'idée de mise en danger : « si j'ai de faibles moyens physiques, comment pourrais-je m'opposer à quelqu'un de plus fort ? »...

Lorsque nous sommes témoins d'une situation de violence, il est très important d'intervenir. D'abord pour que l'enfant entende que la situation n'est pas normale et que les adultes ne sont pas tous violents [...]

## INTERVENIR

En tant que citoyens, humains, empathiques, nous sommes tous confrontés quotidiennement à des situations de violence envers des enfants et il nous arrive à tous d'interpeller un parent ou de rester sans voix. Face à des hurlements envers des enfants souvent en bas âge, à des mouvements d'humeur sans fondement ou des gestes brutaux, il est difficile de trouver les bons mots ou les bonnes réactions. Une mère qui hurle est peut-être complètement débordée - ou pas - mais lui dire : « est-ce que je peux vous aider ? » sera plus efficace et dans l'intérêt de l'enfant, pour entrer en contact avec elle et l'aider à comprendre que son geste est totalement inapproprié.

Pourtant, il nous paraît très important d'intervenir, d'abord pour que l'enfant entende que la situation n'est pas normale et que les adultes ne sont pas tous violents ; que gifler un enfant n'est pas un acte banal ou acceptable. En même temps, l'adulte violent peut aussi comprendre que les coups sont, d'une part, intolérables, qu'ils finiront par faire « même pas mal », et vont à l'encontre de tout geste éducatif.

## PAR SOUCI DE CONSCIENCE

Et si notre intervention menait à une remise en question utile, permettait de poser une limite, soutenait l'enfant ne serait-ce que quelques minutes ? Alors, cela vaudrait sans aucun doute la peine. Et même si cette intervention semble "illégitime", lorsqu'elle est le reflet d'un mouvement intérieur, d'un ressenti inconscient et sensible, elle s'impose à notre rationalité, la dépasse. Quitte à se tromper, n'est-il pas préférable d'être du côté de ceux qui protègent plutôt que du côté de ceux qui veillent à leur "bonne image". Ajoutons qu'avec des proches, le dialogue et l'entraide peuvent avoir une place de choix. Là encore le seul guide devrait être la meilleure manière de protéger l'enfant.

## COMMENT INTERVENIR

Tous, nous avons été un jour confrontés à des situations de violence, nous avons interpellé un parent ou sommes restés sans voix face à des hurlements envers des enfants parfois en bas âge ou des mouvements d'humeur sans fondement, des gestes brutaux ; il est difficile alors de trouver les bons mots ou les bonnes réactions.

# La France est très en retard ; finalement on considère encore que mettre une claque, ça n'est pas grave en soi et que cela peut être un mode d'éducation [...]

Il ne faut pas oublier que la non-assistance à personne en danger est punie par l'art. 223-6 du nouveau Code Pénal, et que l'art. 434-3 du même code oblige toute personne qui aurait connaissance de mauvais traitements ou de privations infligés à un mineur de 15 ans, à informer les autorités judiciaires ou administratives.

Ne pas oublier non plus les associations de protection de l'enfance et le 119, numéro national qui peut être appelé tout en restant anonyme : possibilité vraiment utile au cas où les faits se jouent dans la famille ou chez des proches et où l'on ne veut pas risquer de couper les liens avec un enfant. Le cas des grands-parents inquiets pour leur petit-enfant est classique.

## CONCLUSION

L'action individuelle dépend bien sûr de la capacité de chacun à réagir, à transmettre, à empêcher. Mais nous savons tous qu'elle ne résoudra pas le problème dans sa

globalité. C'est la raison pour laquelle au sein de notre association, nous nous battons pour faire évoluer les lois, les mentalités et la protection de l'enfance. La loi pour interdire la fessée qui faisait rire certains et en fâchait d'autres, il n'y a pas si longtemps, nous semble être la solution au regard des résultats obtenus dans les pays nordiques après interdiction des châtiments corporels.

La France était très en retard, considérant que finalement, mettre une claque n'était pas grave en soi et que cela pouvait être un mode d'éducation. Une loi est actuellement en préparation. Espérons que c'est toute une logique d'éducation par la violence et à la violence psychologique et verbale qui disparaîtra grâce à cette avancée majeure.

Nous ne débattons ici que de situations données à voir et des possibles conduites à tenir : les situations de maltraitance au sein des foyers doivent être signalées aux services sociaux qui agiront avec la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes.